Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTSA AP

Épreuve D

Session 2014 • Code sujet : **2014-BTS142-RPL-ME-RE** • Durée : **3 heures**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Dimensions socio-économique, juridique, culturelle et historique des aménagements paysagers (5 questions) **Page 3**

2. Réalité économique et sociale (3 questions) **Page 5**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 7**

Sujet officiel (PDF) : https://btsaap.fr/assets/annales/btsa-ap/E6 - Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers/2014/BTSA AP - E6 - Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers - Session 2014 - 1-Sujet.pdf

1. Dimensions socio-économique, juridique, culturelle et historique des aménagements paysagers

À partir d'un document de l'UNEP sur les entreprises du paysage en 2013, cette partie porte sur l'évolution et la situation économique de la filière. Elle aborde aussi les marchés publics et demande un point de vue argumenté sur l'avenir du secteur.

Question 1. À propos de l'affirmation « Nous avons aujourd'hui deux fois plus d'entreprises qu'il y a 10 ans », proposer deux éléments d'explication de cette évolution constatée par le président de l'UNEP.

Deux facteurs peuvent contribuer à cette évolution. D'une part, la demande de végétalisation et d'espaces verts, notamment celle des particuliers qui représentent 42 % du chiffre d'affaires, offre des débouchés aux entreprises. D'autre part, la profession est composée à 95 % d'entreprises de moins de 10 salariés : les professionnels peuvent donc créer de petites structures pour répondre aux besoins locaux. Le développement de l'activité et la multiplication de ces TPE peuvent ainsi expliquer la hausse du nombre d'entreprises.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> La demande de services paysagers et la création de petites entreprises favorisent la hausse de leur nombre.

Question 2. Préciser la notion de « chiffre d'affaires par actif ».

Le chiffre d'affaires par actif est le chiffre d'affaires total réalisé par le secteur, divisé par le nombre de personnes qui y travaillent. C'est donc une mesure de l'activité moyenne rapportée à chaque actif, et non de son salaire ou du bénéfice de son entreprise. Il peut diminuer même si le chiffre d'affaires total augmente : il suffit que le nombre d'actifs progresse plus rapidement que l'activité.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Chiffre d'affaires par actif = chiffre d'affaires total du secteur ÷ nombre d'actifs.

Question 3

Question 3.1. Dans le paragraphe qui va de « Les marchés publics enregistrent (…) » à « (…) pour les entrepreneurs du paysage », définir les notions de marché public et de donneur d'ordre public.

Notion	Définition
Marché public	Contrat par lequel un acheteur public fait réaliser des travaux, obtenir des fournitures ou bénéficier de services en réponse à un besoin.
Donneur d'ordre public	Organisme public qui définit le besoin et commande les travaux ou services, par exemple une collectivité territoriale.

Dans le document, les collectivités territoriales sont citées comme donneurs d'ordre publics.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le marché public est un contrat de commande passé par un acheteur public. Le donneur d'ordre public est l'organisme qui commande.

Question 3.2. Dans ce même paragraphe, expliquer la situation décrite.

Les commandes publiques diminuent en 2013 malgré les attentes des Français en matière d'espaces verts. Certaines collectivités réduisent leurs budgets, ce qui entraîne une baisse des travaux commandés aux entreprises du paysage. Le document indique un recul des marchés publics de 5 % au premier trimestre, puis de 1 % au deuxième. En outre, la baisse du marché de la construction annonce un risque de diminution des futurs carnets de commandes. La conjoncture fragilise donc l'activité de la filière.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La baisse des budgets publics réduit les commandes paysagères, et le recul de la construction menace les commandes à venir.

Question 4. Le document constate la situation de l'année 2013 et évoque aussi l'avenir de la filière paysage. Présenter votre point de vue sur cet avenir en développant quatre arguments.

1. **Des débouchés :** les attentes en matière de nature et d'espaces verts soutiennent la demande.
2. **Des emplois locaux :** ces métiers sont non-délocalisables et le secteur a continué à créer des emplois.
3. **Des évolutions techniques :** les toitures végétalisées et les méthodes alternatives exigent formation et adaptation des compétences.
4. **Des fragilités :** les petites entreprises sont sensibles au recul des commandes publiques et aux difficultés de recrutement.

L'avenir semble porteur, à condition que les entreprises consolident leur activité, forment leurs salariés et développent leurs débouchés.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La filière dispose de débouchés et crée des emplois, mais son avenir dépendra de la formation, de la solidité des petites entreprises et de la diversification des marchés.

2. Réalité économique et sociale

Cette partie s'appuie sur le document de l'UNEP concernant l'emploi, le recrutement et les investissements dans les entreprises du paysage. Elle évalue la maîtrise de notions économiques et sociales, l'analyse du marché du travail et la présentation du rôle de l'investissement dans l'économie.

Question 1. Définir les notions suivantes tirées du texte : « non-délocalisables », CDI et CDD.

Non-délocalisable : activité qui doit être réalisée près du lieu où elle est demandée, comme l'aménagement et l'entretien des espaces verts. **CDI** : contrat de travail à durée indéterminée, sans date de fin fixée à l'avance. **CDD** : contrat de travail conclu pour une durée limitée et dans les cas prévus par la loi. Le document précise que 82 % des salariés sont en CDI et que la part des CDD augmente lorsque la visibilité des entreprises diminue.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Non-délocalisable : activité réalisée localement. CDI : contrat sans terme fixé. CDD : contrat temporaire conclu pour une durée déterminée.

Question 2. Le document indique que 41 % des entreprises ayant recruté ont signalé des difficultés à trouver les candidats adéquats. En utilisant les notions de marché, d'offre et de demande, proposer une présentation de ce constat.

Sur le marché du travail, les entreprises expriment une **demande de travail** en recherchant des salariés, tandis que les candidats offrent leur travail et leurs compétences. Les difficultés signalées par 41 % des entreprises ayant recruté montrent que l'offre de candidats ne correspond pas toujours à la demande des employeurs, notamment en matière de motivation ou de compétences. Il s'agit donc surtout d'une inadéquation entre les profils disponibles et les postes proposés, et pas nécessairement d'une pénurie générale de candidats.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Les difficultés révèlent une inadéquation entre la demande de travail des entreprises et les profils ou compétences offerts par les candidats.

Question 3. Dans un développement structuré et argumenté d'une quinzaine de lignes, présenter le rôle de l'investissement, sous ses différentes composantes, dans l'économie d'un pays.

L'investissement correspond à une dépense durable qui accroît ou renouvelle les capacités de production. Il peut être matériel (machines, locaux, véhicules) ou immatériel (formation, recherche, logiciels). Il peut remplacer un équipement usé, augmenter la production ou améliorer les techniques. Le document cite notamment la formation des salariés du paysage : 30 % ont été formés en 2012.

En modernisant le capital et en développant les compétences, l'investissement améliore la productivité, la qualité et la compétitivité. Il favorise l'innovation et l'adaptation aux nouveaux besoins. À l'échelle du pays, les commandes adressées aux fournisseurs soutiennent la production et peuvent créer des emplois et de la croissance. L'investissement public, par exemple dans les infrastructures, stimule aussi l'activité et améliore les services collectifs. Enfin, ses effets futurs dépendent des choix présents : en période d'incertitude, les entreprises peuvent différer leurs projets, ce qui freine le renouvellement de l'appareil productif.

✓ RÉPONSE À RETENIR

L’investissement renouvelle et développe les capacités de production, soutient la productivité, l’innovation, l’emploi et la croissance, dans les entreprises comme dans le secteur public.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2014)

Bilan de l'épreuve : Épreuve D du BTS agricole, option Aménagements paysagers, session de remplacement 2014, code 2014-BTS142-RPL-ME-RE, d'une durée de trois heures, sans coefficient indiqué. À partir des chiffres clés des entreprises du paysage publiés par l'UNEP en 2013, elle évalue l'analyse de la filière, les notions économiques et juridiques, le marché du travail et le rôle de l'investissement.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le chiffre d'affaires par actif est le chiffre d'affaires rapporté au nombre d'actifs concernés.
- Un marché public est un contrat conclu par un acheteur public pour répondre à ses besoins en travaux, fournitures ou services.
- Sur le marché du travail, les employeurs expriment une demande de travail et les personnes qui proposent leurs compétences une offre de travail.
- L'investissement permet notamment d'acquérir ou de renouveler des biens durables et de développer les capacités de production.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer le chiffre d'affaires total du chiffre d'affaires rapporté à chaque actif.
- Relier la baisse des commandes publiques aux budgets des collectivités et à l'activité des entreprises du paysage.
- Dans l'analyse du recrutement, identifier correctement l'offre et la demande de travail et expliquer l'inadéquation des profils.
- Pour le développement sur l'investissement, structurer les arguments et présenter ses composantes et ses effets économiques.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment interpréter le chiffre d'affaires par actif ?

On rapporte le chiffre d'affaires total au nombre d'actifs concernés. Cet indicateur mesure le chiffre d'affaires moyen associé à chaque actif ; il ne correspond ni à son salaire ni à son bénéfice personnel.

Q : Comment analyser les difficultés de recrutement avec l'offre et la demande ?

Les employeurs expriment une demande de travail et les candidats une offre de travail. Les difficultés de recrutement peuvent révéler une inadéquation entre les postes, les compétences, la motivation ou les profils disponibles.

Q : Comment organiser les trois heures de l'épreuve ?

Les deux parties valent respectivement 12 et 8 points. Répartissez le temps selon ce barème, prévoyez assez de temps pour le développement d'une quinzaine de lignes et gardez quelques minutes pour relire vos réponses.

Q : Qu'attend le jury dans le développement sur l'investissement ?

La consigne demande un développement structuré et argumenté d'environ quinze lignes. Présentez les différentes composantes de l'investissement et expliquez leur rôle dans l'économie d'un pays, avec des liens logiques entre les idées.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsaap.fr/assets/annales/btsa-ap/E6 - Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers/2014/BTSA AP - E6 - Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers - Session 2014 - 1-Sujet.pdf

Ressources BTSA Aménagements Paysagers : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.